

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 081

Objet : Office de tourisme - Fixation des tarifs pour l'exploitation de la guinguette "3 Monts"

Séance du mardi quatorze mai deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (58) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA -
Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE -
Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique
JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Valentin
BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard
DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-
ROUSSEZ - Michel DUHOO - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) -
Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal
CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT -
Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN
- César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE
- Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE
- Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH

Procurations (19) :

Brigitte GALLI à Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Luc VAN INGHELANDT à
Régis DONDEYNE - Danielle MAMETZ à Stéphanie FENET - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN -
Antoine VERMEULEN à Eddie DEFEVERE - Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE
à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à César STORET - Catherine DEPELCHIN à Michel
DUHOO - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET à Frédéric JUDE -
Elizabeth BOULET à Philippe GRIMBER - Nathalie DEBOUDT à Jérôme DARQUES - Mark MAZIERES
à Dorothee DEBRUYNE - Virginie DELESTRE à Emidia KOCH - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis
RUYANT - Eric SMAL à Joël DEVOS - Christian BELLYNCK à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 081

Objet : Office de tourisme - Fixation des tarifs pour l'exploitation de la guinguette "3 Monts"

Vu les articles L. 2221-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales portant sur la création de régie autonome gérant un service public administratif (SPA) ;

Vu les articles R. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales portant sur les règles générales et d'organisation de la régie ;

Vu la délibération n°2017/102 du conseil communautaire en date du 12 juillet 2017 portant sur la création d'une régie gérant un service public administratif pour l'Office de Tourisme Intercommunal ;

Vu la délibération n°2017/152 du conseil communautaire en date du 19 octobre 2017 portant sur l'instauration technique de la régie avec autonomie financière gérant un service public administratif dans le cadre de l'Office de Tourisme intercommunal et adoptant également les statuts de la régie ;

Vu l'article L. 211-1 du Code du Tourisme, portant sur les activités commerciales des régies SPA ;

Vu l'article 3 des statuts de la régie, portant sur les missions de l'Office de Tourisme Cœur de Flandre ;

Depuis 2019, l'Office de Tourisme a acquis une expertise dans la mise en tourisme de site industriel. La Brasserie « 3 Monts » de Saint-Sylvestre fait l'objet d'une exploitation touristique. Depuis cette date, l'Office de Tourisme et la Brasserie sont en partenariat pour mettre en place des visites de groupes et d'individuels sur le site de la Brasserie sis au 121 route de la Chapelle à Saint-Sylvestre-Cappel.

Considérant le partenariat privilégié de l'Office de Tourisme avec la Brasserie « 3 Monts » depuis 2019 ;

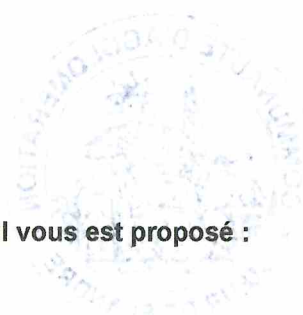
Considérant l'installation temporaire d'une guinguette sur le site de la Brasserie « 3 Monts » durant la saison estivale ;

Considérant que l'installation temporaire de la guinguette permettra aux visiteurs d'accéder à un point d'accueil et d'information touristique supplémentaire ;

Considérant que l'installation temporaire de la guinguette sera un des événements en préfiguration de l'installation prochaine de la Cité Régionale de la Bière ;

Considérant que les recettes générées par la ventes des consommations seront en intégralité collectées par l'Office de Tourisme Destination Cœur de Flandre ;

Il vous est proposé :



- d'accepter les tarifs de la Guinguette « 3 Monts » des consommations annexées à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents y afférents.

Vote :

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 mai 2024,
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Le Président,

Valentin BELLEVAL



Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le



ID : 059-200040947-20240514-DEL2024_081-DE

